

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint** au Maire,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux.**

#### ONT DONNE PROCURATION :

|                      |   |                       |
|----------------------|---|-----------------------|
| M. Jacky GERARD      | à | M. Cyril PICARD       |
| M. Marc NUSBAUM      | à | M. Pascal ODOT        |
| Mme Brigitte HERVY   | à | Mme Danielle COUVREUX |
| Mme Djamila ZERROUKI | à | Mme Acacia GAROU      |
| M. Sylvain TESSIER   | à | Mme Marie DELAROCHE   |
| M. Kamel LEBAL       | à | M. Nicolas GATTI      |
| M. John ROSE         | à | M. Fabien FOURNIER    |
| Mme Najia BENRAMDANE | à | Mme Véronique MESSIE  |

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Acacia GAROU

**OBJET** : N° 15

**Motion envers l'Etat pour garantir l'autonomie financières du département de l'Essonne**

**date de convocation** :  
1<sup>er</sup> décembre 2023

**date d'affichage** :  
1<sup>er</sup> décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

**Objet n°15 : Motion envers l'Etat pour garantir l'autonomie financ**  
**l'Essonne**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 1<sup>er</sup> décembre 2023

**CONSIDERANT** que notre département est le partenaire incontournable des 194 communes essonniennes, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissements accordés pour nos équipements publics (autour de 30 millions par an) ou de la prise en charge totale du financement de l'action des pompiers (SDIS), configuration inédite en France pour un montant de 40 millions par an.

**CONSIDERANT** que le département de l'Essonne, comme tous les départements Français, et davantage encore ceux d'Ile-de-France, traverse des difficultés financières majeures. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 100 millions d'euros pour les finances départementales.

**CONSIDERANT** que face à cette situation, les marges de manœuvre sont très faibles. Depuis 2015, l'Etat n'a pas cessé d'imposer des dépenses obligatoires au département de l'ordre de 215 millions d'euros (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...), et ce sans compensation financière au niveau. De plus, la capacité du département de réaliser des économies est devenue très limitée car depuis 2015 le choix a été fait de se recentrer sur des politiques impactantes pour les Essonniens et ses partenaires.

**CONSIDERANT** que les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige sur les aides apportées aux communes et porter préjudice tant aux Essonniens, qu'au tissu économique local et in fine à notre territoire tout entier.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** à l'Etat :

- A court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Essonniens ;
- A moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financières aux départements pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

**AFFIRME** que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien

**REAFFIRME** que le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité.

**DEMANDE** que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de rénovation de l'organisation territoriale sur des mesures permettant de répondre à ces objectifs.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

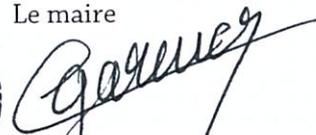
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

  
Acacia GAROU

Le maire



  
Christine GARNIER